

Procès de l'ex-préfet rwandais Laurent Bucyibaruta à Paris : la défense plaide l'acquittement

RFI, 11 juillet 2022

Le procès pour génocide d'un ancien préfet rwandais, Laurent Bucyibaruta, se poursuit à la Cour d'assises de Paris. C'est le plus haut responsable rwandais jamais jugé en France pour le génocide de 1994. Après deux mois de procès, les dernières plaidoiries de la défense ont eu lieu ce lundi 11 juillet. L'accusation a requis la réclusion à perpétuité contre l'ancien préfet de Gikongoro, province du sud-ouest du Rwanda, âgé aujourd'hui de 78 ans. Ses avocats, eux, ont plaidé l'acquittement.

« *Ni responsable, ni complice des massacres.* » Selon ses avocats, Laurent Bucyibaruta est un homme qui n'adhérait pas au projet génocidaire, un « *Hutu modéré* » qui s'est trouvé sur une « *ligne de crête* » entre avril et juillet 1994.

S'opposer frontalement l'aurait conduit à la mort et à celle de ses proches dont son épouse, tutsi, « *un sacrifice qui n'aurait rien changé aux tueries dans la province de Gikongoro* », selon Me Jean-Marie Biju-Duval.

Il décrit Laurent Bucyibaruta comme se trouvant « *dans une impasse sécuritaire. Il est dépassé. Face aux Interahamwe et face aux gendarmes génocidaires, ce n'est plus qu'un civil sans forces armées qu'on ne respecte plus.* »

« *Les ordres ne viennent pas de lui. Ils viennent d'en haut, du sommet de l'État* », assure l'avocat, avant d'ajouter que « *tout le pouvoir qui lui reste, c'est le pouvoir de la parole.* » L'avocat met notamment en avant un message diffusé, fin avril, dans lequel, selon lui, « *le préfet tente de convaincre les tueurs qu'il est dans*

leur intérêt d'arrêter de tuer. »

L'autre avocat de Laurent Bucyibaruta, Me Joachim Levy, plus tôt dans la matinée, avait, en début d'audience, pris le temps d'examiner devant la Cour l'un après l'autre les crimes pour lesquels l'ancien préfet est poursuivi. Les massacres dans les paroisses de Kibeho, Cyanika, Kaduha, la tuerie de l'école de Murambi et celle de l'École des Lettres ainsi que celle de la prison de Gikongoro.

Revenant sur les documents et té-

moignages entendus durant ces deux mois, il note contradictions et incohérences, soulignant que 28 ans après les faits, c'est toute la difficulté de connaître la réalité et les détails des événements : « *Défendre cet homme, ce n'est pas nier la souffrance des victimes. Il s'agit d'identifier les auteurs. »*

Mardi 12 juillet, la parole sera donnée, une dernière fois, à l'accusé, avant le délibéré des juges et jurés.